



Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux

Demande d'arrêté de circulation

A adresser à

Mairie d'Aubenas - À l'attention des Services Techniques - 4 Place de l'Hôtel de Ville - BP 50128 - 07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 87 81 03 Fax : 04 75 87 81 15

accueil.servicestechiniques@mairie-aubenas.fr

La demande doit être faite au moins 10 jours avant le début des travaux

Fournir un plan coté de l'implantation du chantier

Cette fiche fera l'objet d'un arrêté de circulation et/ou de stationnement, à récupérer avant toute intervention sur le domaine public communal.

LE DEMANDEUR :

Nom Prénom :

Adresse du demandeur :

.....

Tél. : Fax :

Mail :

LE CHANTIER :

Adresse précise du chantier : n°/...../.....

Dates : Du/...../..... au/...../.....

Nature des travaux :

Restrictions de circulation à mettre en place par l'entreprise :

Emplacement et surface du chantier :

- Sur place de stationnement autorisé
- Sur chaussée sans stationnement autorisé
- Sur trottoir
- Autre (préciser)

<p>Le demandeur s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation avant d'effectuer les travaux- à respecter les prescriptions des services municipaux- à acquitter les droits de voirie	<p>Tarifs des droits de voiries d'occupation du domaine public, selon délibération du 12/12/2003</p> <table><tr><td>De 1 à 60 jours</td><td>0,30 € par jour et par m² au sol</td></tr><tr><td>De 61 à 150 jours</td><td>2,00 € par jour et par m² au sol</td></tr><tr><td>à partir de 151 jours</td><td>+20%€ par jour et par m² au sol</td></tr></table> <p>Les jours s'entendent par jour calendaire.</p>	De 1 à 60 jours	0,30 € par jour et par m ² au sol	De 61 à 150 jours	2,00 € par jour et par m ² au sol	à partir de 151 jours	+20%€ par jour et par m ² au sol
De 1 à 60 jours	0,30 € par jour et par m ² au sol						
De 61 à 150 jours	2,00 € par jour et par m ² au sol						
à partir de 151 jours	+20%€ par jour et par m ² au sol						

Date :/...../.....

Signature